



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 06 décembre 2019

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY

Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Monique CLAVIER, et Nathalie FORTIN.
Mrs Yves MOINE, Eric MOUREZ, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean Paul MARTIN, Marc LOUREAU, et Alban GENOUD dit DU CHENE.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Modification ordre du jour réunion :

Mr le Maire demande la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération et convention « Adhésion au Pays Lédonien pour instruire les demandes d'urbanisme »,
 - VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0
- Délibération « Subvention à l'association La Grappe d'Or pour le spectacle, 1606, une sorcière à Quintigny »,
 - VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil du 08 novembre 2019.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :

- Suite à la révision du PLU, la commune va retoucher 1 800.00 € de subvention accordée par l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation.

POINT SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS :

Les travaux sont finis. Les poteaux ciment ont été enlevés et entreposés à la carrière. La réception définitive des travaux aura lieu le 16 décembre 2019.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE QUINTIGNY :

Vu l'arrêté en date du 17.09.2019 prescrivant la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Quintigny pour remédier à une erreur matérielle.

Deux paragraphes des dispositions générales relatifs aux aménagements et adaptations mineurs pouvant être apportés aux règles du PLU évoquent les mauvais articles. Les articles du règlement visé sont ceux que l'on trouvait dans la forme du règlement avant la rénovation du code de l'urbanisme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme ,le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Les modalités de la mise à disposition sont précisées par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la mise à disposition du public du dossier de simplification modifiée n°1 du PLU aura lieu du 15 janvier 2020 au 15 février 2020. La mise à disposition du public se fera en mairie de Quintigny, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Cette mise à disposition sera annoncée par voie d'affichage.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

TARIFS SALLE DE CONVIVIALITE :

Dans les possibilités de réservation de la salle de convivialité, il n'existe pas de tarif pour une réservation pour une soirée hors week end (pour mémoire le prix du week end est de 140.00 € pour les habitants de Quintigny)

Suite à quelques demandes de personnes habitant Quintigny, il est décidé de proposer cette prestation et de fixer un prix. Pour une réservation de la salle de convivialité pour une soirée, plus précisément le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi soir, il est décidé de louer la salle pour les habitants de Quintigny pour 90.00 € (40.00 € + 50.00 € de ménage), uniquement dans le cadre d'un apéritif avec les verres. Pour une location le vendredi, les clés seront données à 16h00 et rendues le samedi matin à 8h00.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

PONT ROUTE D'ARLAY :

C'est une compétence de la Communauté de Communes « Bresse Haute Seille ». Une expertise a été faite afin d'évaluer l'état du pont. A la suite de cette expertise, il s'avère que le pont est très dégradé et a été classé en « 3US » (Urgent). Le devis est de 92 100.00 €. Les travaux devraient débuter en 2020. Il est décidé de prendre quelques précautions et de mettre des panneaux réduisant le tonnage des véhicules à 3.5 tonnes.

VENTE TERRAINS Mr MERMET :

Mr MERMET a soumissionné une coopérative forestière pour expertiser ses terrains. Il est finalement vendeur de 6 parcelles pour une superficie d'environ 2 hectares. Le prix de vente est fixé à 2 064.20 €. Les parcelles sont mitoyennes avec des bois communaux ou permettent d'avoir une perspective sur d'autres parcelles. Certains conseillers pensent que le prix pourrait être encore discuté et souhaiteraient attendre avant d'accepter la proposition.

VOTE : Pour 7 – Contre 0 – Abstention 4

DELIBERATION ET CONVENTION AVEC LE PAYS LEDONIEN :

Une convention avait été passée avec ECLA pour l'instruction des dossiers d'urbanisme mais depuis 2 ans le Pays Lédonien a repris la compétence. La commune n'ayant jamais reçu de nouvelle convention, elle ne recevait pas non plus de titre à payer. Il faut donc prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer cette convention de mutualisation des services avec le Pays Lédonien. Le coût de cette prestation est d'environ 1 000.00 euros par an.

VOTE : pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SPECTACLE « 1606, UNE SORCIERE A QUINTIGNY :

L'Association « La Grappe d'Or » a pour projet de reconduire le spectacle 1606 une sorcière à Quintigny, les 26-27 et 28 juin 2020 avec une nouvelle version de la pièce, afin de continuer de promouvoir la culture sur le village et de proposer des spectacles de qualité avec la collaboration de personnes impliquées.

VOTE pour une subvention de 600.00 euros: Pour 9 – Contre 0 – Abstention 2

COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE HAUTE SEILLE » :

- **Compétence périscolaire** : La préfecture a fait une remarque sur le paragraphe clause de revoyure, ce paragraphe n'est pas recevable.
- **Office de tourisme** : ECLA et la Communauté de Communes « Bresse Haute Seille » se séparent. Une association sera créée et aura son siège à Voiteur. Il va falloir recruter une personne.
- **Maison médicale** : le projet s'avère compliqué car la zone de construction est inondable et l'aménagement sera spécifique et plus coûteux.

COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :

- **SIDEC** : le marché « Electricité » a été renégocié. Pour Quintigny, ce sera EDF. Il faut cependant prévoir une augmentation de 9 % en 2020.
- **SIVOS « L'Etoile – Quintigny – Saint-Didier »** : au niveau du suivi du budget, il ne devrait pas avoir de souci pour terminer l'année.
- **Ecole primaire** : un exercice d'alerte de confinement eu lieu et un gendarme était présent pour faire une analyse de l'alerte.
- **SIAHS** : une nouvelle médiation doit avoir lieu le 16 décembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

- Affouage 2019-2020 : les affouagistes ont été servi et tous les lots ont été vendus.
- Le contrôle des extincteurs et des blocs-secours a été fait. Résultat : 5 blocs sont à changer dont 2 dans la salle de convivialité.
- Les appareils gaz sont aussi à vérifier.
- L'entreprise RAYMOND est revenue cet automne mais peu de particuliers lui ont demandé d'élaguer les haies privées. Suite à la réclamation d'un particulier, l'entreprise doit revenir pur broyer des branches coupées.
- Le spectacle de Noël aura lieu le dimanche 15 décembre 2019.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 4 janvier 2020.
- Une réunion pour le bulletin municipal est programmée le mardi 17 décembre 2019 à 20h30.
- L'armoire est en place. Il ne manque plus qu'à installer la fibre optique et à l'activer.
- Une corvée est prévue le samedi 21 décembre pour couper des chênes rue du Moulin.

La séance est levée à 23h16

Vu pour être affiché le 13 novembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 11 décembre 2019

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Une signature manuscrite en bleu, correspondant au nom Lydia Linares.

Le Maire,
Yves MOINE

Une signature manuscrite en bleu, correspondant au nom Yves Moine.